

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 39 (1954)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (système Raiffeisen)



Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse à Saint-Gall. Tél. (071) 2 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

Sens et esprit de la coopération dans la communauté rurale*

par Géo Froidevaux, reviseur

II

La véritable organisation coopérative, dont on trouve la base légale au titre 29^e du Code des obligations, est enfin fondée sur le principe de la démocratie intégrale en dehors de toutes conceptions politiques ou confessionnelles. L'égalité des sociétaires est réglée suivant les principes des conceptions juridiques populaires:

a) *Un homme, une voix* constitue la règle bien conforme aux notions traditionnelles du droit issues de l'âme populaire. Le droit de vote est attaché à la personne, indépendamment de toute autre qualité (titre, influence, autorité, fortune), indépendamment de tout esprit de classe. L'égalité des membres affirme le caractère personnel, social de l'entreprise, la *primauté de l'homme sur l'argent* (tandis que dans une société à but spéculatif, dans une société capitaliste, l'apport de fonds ou le nombre d'actions sont prédominants).

b) *L'égalité des mérites* règle l'accès au pouvoir. Aucune hiérarchie n'intervient dans la répartition des charges. Celle-ci est fonction des mérites et de la confiance des co-sociétaires. Des humbles qui s'ignoraient sont appelés à un rôle de premier plan dans la vie économique rurale et deviennent des autorités sociales. Ainsi se révèlent des talents d'administrateur qui ont trouvé un débouché légitime et utile. La coopération leur a donné l'occasion de se faire valoir.

c) *La responsabilité* résultant de la gestion des affaires incombe collectivement au groupement tout entier. Les sociétaires

doivent normalement et naturellement répondre des engagements légitimes de l'association. Sous couvert d'un *contrôle démocratique*, auquel s'ajoute, s'ils le jugent nécessaire, le contrôle professionnel, ils prennent sur eux les risques.

Ouvrons ici une parenthèse, la responsabilité étant le point le plus délicat, mais aussi le point capital à fixer par les statuts.

Le Code des obligations prévoit plusieurs formes de la responsabilité des membres dans les sociétés coopératives. Les engagements peuvent être définis statutairement à des degrés différents.

Ici, c'est le seul capital social versé et la fortune de la société qui garantissent les engagements. C'est la *société coopérative sans engagement personnel des membres*. Là, les membres sont engagés personnellement jusqu'à une limite déterminée, c'est la *coopérative à garantie limitée, avec ou sans solidarité*. Là, enfin, les sociétaires sont engagés personnellement, solidairement et de manière illimitée. C'est le principe de la *responsabilité individuelle intégrale des associés*, principe qu'on ne saurait assez recommander pour donner une structure solide à toutes coopératives rurales. (Il a valu l'épanouissement et la puissance du mouvement Raiffeisen suisse dont il est la pierre angulaire).

Si nous insistons si vivement sur cette question, c'est que la pratique a suffisamment démontré que la responsabilité individuelle constitue l'élément fondamental du crédit et souvent la seule base de travail et de développement des associations agricoles locales.

N'ayant généralement peu ou pas de capital social (réserves, parts d'affaires), la coopérative doit recourir au *crédit bancaire* pour satisfaire ses besoins d'exploitation. Or, pas plus une société qu'un particulier ne peut obtenir ce crédit *sans offrir des garanties appropriées*. Autrefois, on pouvait, au besoin, lors de chaque emprunt, recourir à la signature individuelle, au cautionnement des sociétaires. Sous le régime du droit actuel du cautionnement, ce procédé est devenu quasi impossible, la réception en la forme authentique de 30, 40, parfois plus encore de déclarations de cautionnement, avec les autorisations des conjoints, étant devenue non seulement compliquée et difficile mais encore excessivement coûteuse, spécialement en Suisse romande où seuls les notaires ont qualité pour valider de semblables actes.

Tandis que la responsabilité personnelle et solidaire des associés ouvre d'emblée toutes possibilités d'action. Si la coopérative présente un bilan sain et une exploitation rationnelle, elle peut obtenir, sans autre garantie, les crédits qui lui sont nécessaires, votés par l'assemblée, moyennant simple signature des actes d'engagement par le président et le secrétaire (signature sociale). Cela se conçoit aisément puisqu'automatiquement les co-sociétaires sont solidaires, donc cautions des engagements pris par l'association. L'institut financier qui fournit les fonds se trouve normalement à couvert.

Ainsi la responsabilité personnelle joue un rôle prépondérant dans le développe-

* Voir Messenger N° 3 de mars 1954.

ment de la coopérative. Et en plus du point de vue strictement économique, elle rend les sociétaires encore plus conscients de leurs obligations réciproques, de leur devoir de solidarité. Cet intérêt plus marqué à la prospérité de l'entreprise renforce leur esprit de cohésion.

Que cette responsabilité solidaire implique certains risques, c'est indéniable. Rien ne saurait être entrepris économiquement sans que les intéressés assument certaines obligations personnelles : c'est tout naturel. La crainte irraisonnée et maladroite de tout risque est négative alors que le sentiment de responsabilité personnelle renferme en lui un ferment de vie, d'action fructueuse.

Une coopérative rurale éditée sur de tels piliers solides possède tous les éléments de sécurité, de stabilité et de durée pour exercer pleinement une activité aisée et féconde.

d) *L'adhésion reste volontaire* pour toute personne remplissant les conditions générales déterminées par les statuts. *La sortie* n'est également soumise à aucune restriction.

e) *L'admission n'est jamais restreinte* dans un but spéculatif. La porte est toujours ouverte. Toute la communauté participe aux mêmes avantages. Il n'y a surtout aucun privilège d'ancienneté, de rang, de famille. Aucune prestation supplémentaire ne peut être exigée des nouveaux associés à l'égard des anciens qui ont accumulé les réserves, qui possèdent une propriété commune. De telles prestations peuvent se légitimer dans une entreprise capitaliste mais dans une coopérative, les anciens ont ouvert le chemin dont profitent ceux d'aujourd'hui comme ceux-ci, à leur tour, l'ouvriront plus large encore pour ceux de demain. La règle de la « porte ouverte » s'élève au-dessus des intérêts. Elle exprime le jaillissement du moral sur le matériel. Cette solidarité implique la conception que le coopérateur participe à un mouvement qui se confond avec l'intérêt public en dehors de l'idée de temps.

f) *L'organisation coopérative est fédéraliste*. A tous les échelons, elle met en œuvre les mêmes principes d'autonomie responsable, de discipline librement consentie. Elle fonctionne par ses membres et pour ses membres. Elle se suffit à elle-même et reste jalouse de son indépendance. Ce n'est pas une construction selon un schéma arrêté à l'avance. A l'image de la Confédération, l'organisation coopérative est créée par échelon, de bas en haut. Chaque étage n'est conçu et réalisé qu'en fonction des besoins nés du développe-

ment antérieur et au prix d'efforts renouvelés d'initiative.

(On pourrait ici donner en exemple l'organisation Raiffeisen suisse : création des premières cellules de base, les Caisses Raiffeisen locales, puis de la Caisse centrale, puis de l'Union suisse avec son service de surveillance, puis groupement des Caisses par régions, par canton, puis organisations annexes, caisse d'allocations familiales, assurances collectives diverses, coopérative de cautionnement, fonds de garantie de bonne gestion des caissiers, etc., etc.)

g) *La constitution d'un patrimoine collectif* place l'œuvre sur une assise solide. Mais la fortune commune est *impartageable* et indivisible. Cette dévolution désintéressée met en évidence le caractère moral et social de l'institution. Elle écarte tout esprit de spéculation sur la valeur de la part sociale à laquelle n'est attribué qu'un intérêt restreint et qui ne sera jamais remboursée à un prix supérieur au versement effectué. Elle assure ainsi la continuité de l'œuvre, son prolongement au profit des générations à venir.

Le critère de la coopération est donc la mise en commun des intelligences, des cœurs, des volontés par le moyen du travail libre et volontaire entre personnes animées des mêmes idéaux, unies par le lien spirituel de l'esprit de justice et de charité : la vertu de justice qui établit et fait régner le bon ordre, la vertu de charité qui rend plus doux et plus facile le rapprochement des volontés et des cœurs.

Limite de la coopération.

Hâtons-nous cependant de proclamer que la coopération a des limites. Elle doit aider ceux seulement qui sont décidés à s'aider eux-mêmes. Elle doit compléter l'individu mais nullement prendre la place de l'individu ni l'absorber. Elle ne doit jamais s'imposer, mais sortir d'un libre mouvement. Elle doit aider l'économie privée, mais ne jamais devenir une économie. La coopération ne doit pas devenir un tout, elle doit rester un accessoire. Ce serait dangereux de vouloir l'imposer en tout et partout... La coopération doit se limiter au respect de l'initiative personnelle dont elle n'est qu'un complément. Au lieu de se substituer à l'initiative privée, elle n'intervient que là où l'effort personnel et individuel ne suffit plus. Elle doit être un enrichissement pour l'individu en particulier ainsi que pour la communauté.

Nous mettons d'emblée en évidence un certain péril qui se glisse inconsciemment dans certains cadres de nos petites

unités coopératives et les menace. C'est l'esprit dangereux de ceux qui veulent en être les défenseurs de bonne foi, mais dont toute l'activité est dominée par le principe de *centralisation*, combiné à celui d'*unification*. L'organisation qu'on veut trop complète, trop parfaite, réglée dans tous ses moindres détails sur un modèle unique et dont la gestion est régie par une direction centrale, s'érige au détriment d'une part de liberté individuelle. Le sacrifice d'une portion d'administration responsable est en fin de compte la rançon de ce progrès... à rebours. Oui, la centralisation entraîne une perte de contact avec l'homme, perte de contact qui détruit la raison même de la vie coopérative.

Il va sans dire qu'une certaine uniformité dans l'organisation intérieure des entreprises similaires affiliées à une même fédération et qu'une certaine unification dans les méthodes de travail sont plus que nécessaires. Elles facilitent grandement toute l'activité, l'administration comme la surveillance; elles sont des sources d'économie de temps et d'argent et assurent une part de succès.

Mais la centralisation à l'excès et l'unification érigée en système possèdent en elles des germes de faiblesse pour l'avenir, des risques d'autocratie. Elles choquent notre sentiment démocratique qui se conçoit dans la diversité et l'autonomie des petites unités et brisent l'élan enthousiaste des initiatives individuelles. Nous devons lutter contre de telles déviations; elles ravalent les associations au rang de simples succursales amorphes, sans esprit et sans âme, simples instruments d'exécution aux ordres d'une centrale; elles conduisent à la mécanisation du mouvement coopératif alors que ce dernier doit conserver la plus grande souplesse. Le bien-être que centralisateurs et unificateurs à tous crins prétendent ainsi imposer étant tout relatif, nous sommes tentés de dire : Mieux vaut un peu moins de bonheur, mais un peu plus de liberté.

L'organisation centrale, issue de l'union fédérative des associations de base, a pour mission de servir chaque unité, de la défendre, de veiller à sa prospérité et de garantir sa liberté. L'autonomie des unités développe le sentiment des responsabilités, avive le sens de la compréhension des affaires et féconde l'esprit d'initiative.

Il faut d'autre part éviter un écueil bien tentant : la coopérative rurale exclue tout *esprit d'affairisme et de lucre* qui ferait dévier l'œuvre de sa mission première et la transformerait en vulgaire entreprise commerciale. Peu importe le

roulement d'affaires et la statistique ; seule compte la sauvegarde de l'intérêt particulier des coopérateurs et de l'intérêt général de la communauté. La question de gain reste bien secondaire et ne doit pas intervenir : si la coopération n'était qu'une affaire, ce serait une bien mauvaise affaire. Après avoir donné à l'institution une structure légale solide et après avoir constitué les moyens de résistance aux époques de crise économique, une seule ligne directrice entre en jeu : le maximum de services à rendre, de bienfaits à distribuer aux sociétaires.

Sur un autre plan encore, nous devons également définir notre position pour résoudre le problème en toute clarté : coopération n'est pas synonyme de *collectivisme*. Un fossé sépare ces deux conceptions. Mais veillons au grain. La coopération en tout et partout, la coopération poussée à outrance, ça devient vite du coopératisme systématique ou la *coopération de l'économie*, donc du collectivisme. Et du collectivisme forcé et organisé au collectivisme d'Etat, il n'y a qu'un pas. Une de ces dangereuses déviations de l'idée coopérative se rencontre dans ces pseudocoopératives villageoises (genre kolkhoses, par exemple) dirigées par l'Etat et qui conduisent à l'étatisation intégrale de l'économie rurale.

Le collectivisme ou système coopératiste à l'excès, superorganisé, ne connaît plus l'homme comme être humain, pensant, libre. L'individu est noyé dans la masse. Il n'a plus besoin de penser. D'autres se chargent de son bonheur. Tous ses actes étant soumis à un merveilleux ordre, il est ravalé au rang de simple unité, de pion sur l'échiquier, de vulgaire automate. Sa méthode de vie lui est imposée au lieu d'être le fruit de ses réflexions. Son travail n'est qu'une marchandise exigée par le Système. Fausse copie de la coopération, le collectivisme détruit tout sentiment de la responsabilité. Si l'union fait la force et implique une idée féconde, le collectivisme est un ferment de faiblesse. Il freine l'épanouissement normal de la personnalité ; il ruine la liberté individuelle et les moyens d'action des petites collectivités et donne lieu à des abus inouïs d'exploitation de la personne humaine.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous enrôler sans précaution sous n'importe quelle bannière au chant de la coopération. Les objectifs et la méthode doivent être bien définis au préalable, le respect de la personnalité humaine assuré. Nous ne voulons pas être dupes d'une suprême hypocrisie. Pour conserver à la solidarité, à la coopération, son caractère pur, tel

que nous le concevons, nous devons opposer au collectivisme économique scientifique la digue constituée par un ordre économique issu du plein épanouissement des libertés essentielles de l'homme sans lesquelles il n'y a plus d'humanité véritable, la digue constituée par un ordre économique fondé sur les réalisations de l'effort personnel.

L'effort personnel.

C'est ici que nous touchons au but le plus élevé et le plus rigoureux de la coopération, aux valeurs spirituelles, principe fondamental de la foi chrétienne : l'homme agent de son propre bonheur temporel et éternel. Le droit divin de l'homme de déterminer l'action de son choix associé au devoir divin de vouloir son bien et de coopérer au bien de ses semblables. Les plus belles conquêtes de l'homme sont œuvres de sa volonté, de son énergie, de sa perspicacité, de sa persévérance, mais aussi de sa collaboration aux efforts communs, du partage des responsabilités, de son esprit d'obéissance aux règles prescrites par la communauté ; elles sont œuvres enfin de son esprit d'abnégation, de sacrifice pour autrui. La valeur de l'homme se mesure à son effort personnel.

Nos grands hommes d'Etat épris du sens aigu des besoins de notre économie ne cessent de répéter ce principe alors que, par paresse d'esprit, tant d'individus n'ont d'autres pensées que l'appel pervers à l'Etat-Providence. Nous nous plaisons à rappeler quelques-unes de ces fortes paroles.

A l'ouverture de l'exposition nationale de Zurich en 1883, le conseiller fédéral Numa Droz, alors président de la Confédération, proclamait : « Il y a des esprits qui, consciemment, rêvent de faire de l'Etat le dispensateur universel du travail, du crédit et du bien-être. J'ai la conviction profonde que notre peuple ne partage pas ces idées : il sait que l'intervention de l'Etat dans ce domaine n'aboutirait qu'à détruire les énergies individuelles ; il est heureusement accoutumé de longue date à trouver en lui-même le ressort nécessaire pour agir et à ne demander à l'action gouvernementale que ce qu'elle peut utilement produire. »

Et le conseiller fédéral Celio, aussi président de la Confédération, lançait également un judicieux rappel à ce principe lorsque, dans le message gouvernemental à l'appui du budget pour 1949, il écrivait ces lignes pleines de sagesse : « Une économie libre a pour corollaire l'acceptation des risques qu'elle comporte. Sous un régime comme le nôtre, il ne saurait être question de rejeter purement et sim-

plement tous les risques sur l'Etat. Ce n'est pas sans inquiétude que nous constatons combien est répandue l'idée qu'une aide de la part de l'Etat est chose toute naturelle et jusqu'à quel point s'est affaiblie la volonté de faire face aux difficultés par ses propres moyens. »

Et l'histoire nous prouve que tous les grands mouvements populaires de coopération économique et sociale ont été engendrés par des initiatives individuelles, par des audaces bénies, et non par des conceptions et des efforts des pouvoirs publics. Tous les grands progrès de la civilisation sont dus, non à des entités étatiques, mais bien à de fortes individualités de génie.

En Allemagne, Raiffeisen peina de longues années, sans grands succès au début, jusqu'à ce qu'enfin des milliers d'associations coopératives lui rendirent hommage en l'appelant « le père Raiffeisen ». Et en Suisse, le bon curé-doyen Traber nous a démontré la puissance des profondes convictions personnelles fondées sur des principes solides. La vitalité et l'indépendance du mouvement Raiffeisen suisse en sont le témoignage.

Nous pourrions encore citer les infaigibles pionniers des mouvements coopérateurs étrangers, dont les bienfaits sont fruits d'efforts individuels : les Schulze en Allemagne (créateur des banques populaires ou Caisses Schulze-De-litzsch), les Wolf en Angleterre et les « Equitables pionniers de Rochedale », les Durand et les Rostand en France, les Desjardins au Canada, les Filene et les Bergengren, fondateurs des « Credit Unions » aux Etats-Unis, les Luzatti et les Wollenbert en Italie, les d'Andrimont en Belgique, les Joergensen au Danemark, les Carolyi en Hongrie, tous parmi la pléiade de ceux qui se sont dévoués par esprit chrétien au bien de l'humanité. C'est par ces défricheurs de la coopération que fut donné au monde l'exemple de ce que peuvent réaliser des hommes qui savent ce qu'ils veulent, qui le veulent avec la constance nourrie par la foi, c'est-à-dire par la conviction éclairée, source de courage et d'énergie, qui le veulent avec la certitude de servir leur prochain. Alors que le citoyen antique réclamait de l'Etat du pain et des jeux, ces défricheurs ont voulu former des hommes de conscience assurant leur propre bien-être. En dépit des augures mêmes des esprits capitalistes, leurs œuvres de coopération ont pris pied jusque dans les sphères internationales et les positions acquises témoignent hautement de la valeur des grandes réalisations, toutes fruits d'efforts personnels.

Le rôle de l'Etat.

Mais l'Etat ne saurait et ne doit pas rester complètement étranger à l'organisation de la coopération. Quel rôle lui incombe-t-il dans ce domaine ? Nous pourrions encore notre enseignement dans l'histoire. L'intervention seule des gouvernements n'a produit que de stériles résultats quand ça n'a pas été un désastre pour le trésor national. Partout où l'Etat a essayé d'organiser directement un mouvement populaire sur le terrain économique, ses tentatives échouèrent invariablement et cela malgré sa munificence (ses libéralités). Les nationalisations, pour ne citer que les expériences modernes, ont fait preuve d'une stérilité relative, quand elles ne s'ajoutent pas au plus complet fiasco ébranlant même la foi robuste de leurs plus fanatiques adeptes. Je vous le laisse dire par un des vétérans intellectuels et pionnier du parti travailliste en Angleterre, R. Crossman. C'est le *Coopérateur suisse*, dans son numéro 36 du 5 septembre 1951, qui relève cet aveu :

« Les nationalisations ont abouti à ce que la société soit divisée en deux classes : en haut, celle des politiciens, bureaucrates, chefs d'organisations spécialisées, et sous eux, celle d'une masse de personnes déçues, mécontentes et malheureuses... » et il ajoute :

« Leurs promoteurs sont partis de considérations qu'il faut reconnaître aujourd'hui comme des illusions ».

L'explication de ce calcul erroné, Crossman la voit dans l'énorme accroissement de la puissance de l'Etat : « *L'économie étatique (la nationalisation) a nourri une vipère dans son sein : l'Etat totalitaire* ». Il doit en coûter à un militant des nationalisations d'avouer une pareille déception.

A propos de respect de la personnalité humaine, Crossman précise encore : « On croyait qu'une économie bien organisée amènerait une société d'hommes libres et égaux. Mais aujourd'hui, on s'est rendu compte que le sort humain ne dépend pas seulement des conditions économiques, et que, dans une organisation parfaite de l'Etat, *l'individu peut être écrasé*. »

En France également, un théoricien de l'économie socialiste, le professeur G. Boris, dans son livre « Réformes de la IV^e République » tirait déjà en 1949 et en ces termes désabusés la conclusion au bilan négatif des nationalisations :

... « Economiquement, on comprend sans peine la déception de ceux qui proposèrent les réformes de la Libération. Entre leurs espérances et la réalité, entre leurs efforts et les résultats, la disproportion est flagrante... »

Psychologiquement, c'est le même échec :

Augmentation de la bureaucratie.

L'ouvrier traite l'Etat-patron comme l'ancien patron.

L'ouvrier fait grève comme avec l'ancien patron.

L'esprit de compréhension rêvé ne s'est pas manifesté.

L'Etat-patron ne peut plus être l'Etat-arbitre puisque patron... »

Donc, même lorsque la nationalisation paraît justifiée pour raison d'Etat, elle imprime tout aussitôt un caractère mécanique à la vie de l'entreprise, lui enlève du même coup toute vie agissante et progressive. L'Etat n'est pas apte, au point de vue technique, à mener lui-même l'économie. Il a trop d'enfants pour être bon père de famille. Cette économie étatiste érigée par des mains malhabiles ne serait pas à la taille des individus ni des communautés. Il n'appartient pas à l'Etat de se charger de ce que peuvent faire l'individu, la famille, l'association coopérative. Il doit se charger uniquement de ce qui ne saurait être accompli par les communautés inférieures.

Les tentatives étatistes ont d'ailleurs toujours été accueillies par une indifférence profonde de la part du public intéressé tandis que la propagande émanant de personnalités pleines d'ardeur, indomptables pour la cause qu'elles avaient embrassées, obtint d'éclatants succès.

Le rôle légitime de l'Etat en l'occurrence se limite alors à aider le peuple à s'affirmer par ses propres forces, à assurer la liberté d'action des coopérateurs, à faciliter l'expansion des associations populaires du domaine privé tout en leur imposant, comme arbitre, une structure solide et rationnelle et enfin à contrôler et à coordonner ces éléments. Un statut de

droit public de la vie économique, c'est-à-dire une législation libérale, généreuse, est l'arme la plus puissante que l'Etat puisse mettre aux mains de ceux qui se vouent à la diffusion et à l'application des principes de la coopération dans les masses populaires. Dans sa politique économique, l'Etat évitera par conséquent tout ce qui pourrait ébranler les bases des associations coopératives existantes. Son appui doit laisser libre cours à l'initiative privée sans jamais la brimer. Il n'intervient que lorsque les deux éléments-forces, individu et coopération, s'avèrent impuissants.

Si, dans certain camp coopératiste, on pousse à tout centraliser, à tout étatiser, nous voulons au contraire tout décentraliser, tout désétatiser. Dans son livre : « Sens et mission de la Suisse », Philippe Etter, conseiller fédéral, déclare : « La centralisation, dans une démocratie, opprime et écrase ; la décentralisation libère ». Si cet aphorisme est valable sur le plan politique, il l'est tout autant sur le plan économique et social. Et M. Etter de poursuivre : « L'existence de petits organes autonomes ou même souverains donne au citoyen la possibilité d'organiser librement ses affaires publiques dans le petit espace vital qui est le sien, dans sa propre maison, comme il convient à ses particularités historiques et raciales ».

Contre la fièvre de l'égalitarisme centralisateur et de l'étatisme envahissant, il est donc réconfortant de voir des institutions économiques, sociales et financières, pratiquer un sage fédéralisme, travailler dans un petit espace à la dimension humaine.

A l'Etat ses tâches, à l'individu les siennes ! C'est du respect mutuel de ces tâches diverses et distinctes que doivent sortir l'harmonie, le bonheur.

(A suivre.)

La banque en Suisse

Dans deux articles parus successivement sous ce même titre (voir N^{os} 1 et 3 de 1954), nous avons étudié les résultats obtenus par l'ensemble des banques suisses, puis les éléments passifs des bilans. Nous continuerons notre analyse aujourd'hui par l'étude de la situation de l'actif des bilans en tablant également sur les données que fournit l'*Annuaire de la banque en Suisse*, publication du Service statistique et d'études économiques de la Banque nationale suisse.

Alors qu'en 1950, les banques suisses étaient parvenues à investir et à faire

valoir tous les capitaux nouveaux qui leur avaient été confiés et avaient même entamé les réserves de l'encaisse de 238 millions, elles n'ont pas pu atteindre le même but en 1951, ni en 1952. Leur *encaisse* a augmenté de 99 millions en 1951 et de 93 millions en 1952 pour atteindre le chiffre de 1 milliard 471 millions (dont 918 millions pour les seules grandes banques).

Le *portefeuille des effets de change* qui avait diminué de 35 millions en 1951, reprend sa courbe ascendante en marquant une augmentation de 24 millions

en 1952. Il se situe ainsi à 2 milliards 453 millions. Dans les grandes banques, ce poste de l'actif représente le 21,1 % du bilan alors qu'il n'est que de 0,5 à 5,6 % dans l'ensemble des autres banques. Il est de 2,8 % à la Caisse centrale de l'Union et l'on sait que les Caisses Raiffeisen locales ne participent pas au commerce des effets de change.

Le total des *débiteurs* (en comptes courants et en prêts à terme) enregistre une augmentation de 362 millions en 1952 et se situe de très près le chiffre de 7 milliards. La progression avait été plus forte en 1950 et 1951, c'est-à-dire respectivement de 670 et 640 millions. Les possibilités de placement de capitaux se sont amenuisées. De nombreux crédits de construction ont cependant été consolidés en prêts hypothécaires.

Sur le total des prêts et crédits de 6 milliards 958 millions, 5 849 millions sont garantis et 1 109 millions (15,94 %) constituent des *avances en blanc*. Ces dernières se rencontrent presque exclusivement dans les grandes banques et banques cantonales.

Les *corporations de droit public* (Confédération, CFF, cantons, communes) continuent également à s'endetter ! Les créances des banques contre elles se sont enflées de 67,5 millions en 1952 pour doubler le cap du milliard (1 024 millions). On a peine à s'expliquer pareille augmentation quand on songe à l'afflux des recettes fiscales et en plus à l'appel de ces institutions au Fonds de l'AVS. En 1953, 189 millions de nouveaux investissements de ce Fonds sont encore allés à la Confédération et 91 millions à des cantons et à des communes. Si l'on ajoute encore les dettes constituées par les Bons du Trésor et les rescriptions (820 millions) ainsi que les obligations dans le portefeuille des banques (1 366 millions), cela représente un total des créances bancaires aux corporations de droit public de 3 milliards 211 millions.

L'*activité de construction* a de nouveau connu un essor considérable en 1952. On a construit des bâtiments locatifs pour 992 millions et des bâtiments industriels pour 581 millions, au total pour 1 milliard 573 millions (1 milliard 683 millions en 1951).

Les *placements hypothécaires* se sont encore accrus de façon remarquable, chiffre record même de 787 millions pour atteindre, à fin 1952, un total de 13 milliards dans l'ensemble des banques suisses. Les banques cantonales en détiennent plus de la moitié, soit 6,8 milliards (51,2 %), les établissements de crédit foncier 2,6 milliards, les caisses d'épar-

gne 1,7 milliard, et les Caisses de crédit mutuel 711 millions (5,2 %).

Sur la base d'enquêtes effectuées il y a quelques années, on admet généralement que la moitié des hypothèques se trouve en possession des banques, l'autre moitié étant détenue par les sociétés d'assurance, les particuliers, les fondations, etc. *En conséquence, on peut approximativement fixer le total de la dette hypothécaire suisse, à fin 1952, à près de 27 milliards.*

On estime que 92 % des créances hypothécaires ne dépassent pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier et sont donc des *titres hypothécaires de premier rang*.

Toutes les banques étant prises en considération, le *taux moyen* des prêts hypothécaires s'élève, pour 1952, à 3,54 pour cent (le même que celui de l'année précédente alors qu'en 1945 il était de 3,73 %). Ce taux était très bas dans le canton de Genève (3,49 %) et dans ceux de Glaris, Thurgovie et Neuchâtel (3,5 %). Il était légèrement supérieur dans les cantons de Zurich, Lucerne, Saint-Gall, Argovie (3,51 %), dans ceux de Bâle-Campagne et Schaffhouse (3,52 %), et relativement élevé au Tessin (3,72 %). Si les différences de taux étaient assez prononcées autrefois d'un canton à l'autre, elles s'amenuisent successivement au cours des ans. Le taux hypothécaire tend donc à s'uniformiser en Suisse. Ainsi, à Fribourg,

il était encore de 3,74 % (moyenne suisse 3,56 %) en 1949 pour s'inscrire à 3,53 % en 1952. Au Valais également, durant le même laps de temps, ce taux a passé de 3,88 à 3,66 %. Les taux les plus élevés sont pratiqués dans les cantons essentiellement montagnards.

Le *portefeuille des fonds publics et des titres* se monte à 3 milliards 78 millions. Alors que ce poste avait subi un fléchissement continu de 1946 à 1949 parce qu'on avait dû puiser dans cette réserve de trésorerie pour procurer les fonds que réclamaient les crédits de construction, crédits commerciaux et les prêts hypothécaires, il a repris actuellement son mouvement ascendant de manière assez sensible puisqu'en 1952 l'augmentation fut de 149 millions. Les nouvelles émissions ont donc plus que compensé les remboursements.

Les banques détiennent pour 2 milliards 590 millions d'obligations suisses dont 148,6 millions de lettres de gage, 1 366 millions de titres de la Confédération, des cantons et des communes et 210 millions d'actions suisses, la participation étrangère ne figurant au portefeuille des titres que par 277 millions, soit pas plus du 9 % des placements en titres.

Nous terminerons prochainement notre exposé de l'activité bancaire suisse en 1952 en étudiant encore le compte de profits et pertes.

La situation économique et le marché des capitaux

Les palabres et discussions de la Conférence des quatre ministres des affaires étrangères, appelée Conférence de Berlin, ont confirmé, une fois de plus, que les vainqueurs de la seconde guerre mondiale sont encore loin de s'entendre. Aucun des problèmes en suspens n'a été résolu, pas même le plus urgent d'entre eux relatif au traité d'état avec l'Autriche. Au cours de négociations préliminaires les Occidentaux avaient pourtant accepté toutes les conditions posées par les Russes. Ce fut en vain, les Soviétiques présentant à Berlin de nouvelles revendications jugées inacceptables. Ainsi, plus de huit ans après la fin des hostilités, la première victime du nazisme n'a pas encore son traité de paix. Les espoirs des peuples se tournent maintenant vers Genève où aura lieu une nouvelle rencontre chargée d'examiner le problème asiatique. Quel en sera le résultat ? Comme pour

la Conférence de Berlin, les espérances sont fort minces.

Au cours des dernières semaines, de nouveaux *événements politiques* sont intervenus à l'échelle mondiale. Nous ne mentionnerons que la révolution de Syrie et les troubles d'Egypte. Dans ce dernier pays, le dictateur Naguib, renversé, a été reporté au pouvoir quelques jours plus tard — signe de l'instabilité du nouveau régime égyptien.

Fort heureusement, la *situation économique* n'a pas été par trop affectée par l'évolution des événements politiques. Si un coup d'œil rétrospectif sur l'année 1953 permet de constater une légère régression aux Etats-Unis, la plupart des pays d'Europe, en revanche, annoncent de nouveaux progrès. A fin janvier 1954, l'Amérique comptait 2,36 millions de chômeurs, soit 450 000 de plus qu'en 1953 à la même date. Ce chiffre n'a ce-

pendant rien d'alarmant puisqu'il représente le 3,8 % du nombre des salariés, alors qu'une proportion de chômeurs de 3 % est considérée comme normale en période de prospérité. Certaines denrées coloniales subissent des hausses de prix sensibles. Ainsi, ceux du café, du cacao et du thé ont atteint le niveau le plus élevé connu jusqu'ici. Le coton et le blé sont en légère hausse, tandis que les prix des autres denrées panifiables sont restés à peu près stables.

* * *

La situation de l'économie suisse est restée bonne, très bonne même dans l'ensemble. Certes, de plus en plus nos industries d'exportation doivent affronter la concurrence des pays étrangers qui s'efforcent de reprendre la place qu'ils occupaient sur le marché mondial d'avant-guerre. Nos industriels sont ainsi placés au-devant de nouveaux et complexes problèmes : amélioration de la qualité, concession de prix, politique plus libérale de crédit. Notre industrie est cependant bien armée pour soutenir cette lutte. Elle dispose de fortes réserves financières ainsi que de la réputation mondiale de qualité et de précision de ses produits et machines. Le degré d'occupation est resté excellent. Le nombre de chômeurs, englobant inévitablement le contingent des sans-travail saisonniers, est de 15 980 (4 000 de moins que l'an dernier). Le nombre d'offres de places a encore augmenté par rapport à 1953. Dans l'ensemble, les prix sont demeurés stables. Compte tenu de l'évolution intervenue sur le marché international, l'indice des prix du commerce de gros a augmenté de 0,8 % par rapport à décembre dernier et se fixe à 212,5. Augmentations et diminutions se compensant à peu près, l'indice du coût de la vie est en régression de 0,2 % seulement par rapport à la fin du mois précédent. Pour la première fois depuis longtemps, la balance de notre commerce extérieur présentait à fin janvier un solde passif de 57,3 millions, le recul des exportations ayant été plus prononcé que celui des importations.

Le Conseil fédéral vient de publier les chiffres principaux du *compte d'Etat de 1953*. Le résultat définitif peut être qualifié de satisfaisant. Alors que figurait au budget un total de recettes brutes de 1818 millions avec 1937 millions de dépenses, laissant présumer un déficit de 119 millions, le compte définitif totalise 2004 millions de francs de dépenses effectives contre 2032 millions de recettes, soit un excédent de recettes de 28 millions. Les comptes cantonaux et commu-

naux publiés ces derniers temps accusent tous des résultats favorables, ici et là même d'importants excédents de recettes. Espérons que ces derniers seront partout affectés à des amortissements complémentaires des dettes existantes.

* * *

Le *marché de l'argent* est toujours sous le signe de l'abondance des capitaux, fréquente, du reste, durant les premiers mois de chaque année. Profitant de cette aubaine, la Confédération a dénoncé au remboursement, respectivement à la conversion, au 1^{er} juin 1954, l'emprunt à 3 1/4 % de 1941 de 320 millions. Un consortium de banques offre également en souscription publique un emprunt de 60 millions de francs suisses de l'Union sud-africaine. A part cela, les possibilités d'investissements sont restreintes tandis que l'activité d'épargne reste vive. La grosse liquidité qui en résulte exerce une forte pression sur les taux d'intérêts. Malgré tous les avis émis en la matière, nous restons convaincus qu'une nouvelle baisse des taux serait inopportune, indésirable même du point de vue économique et social. Le peuple suisse tout entier a intérêt au maintien des taux actuels, les uns en tant qu'épargnants, les autres en leur qualité de débiteurs — tous comme détenteurs de polices d'assurance-vie ou bénéficiaires de l'AVS, etc. Une nouvelle réduction du taux hypothécaire n'entraînerait du reste pas forcément une baisse sensible du prix des loyers. Mais elle rendrait certainement plus difficile la défense de prix raisonnables des produits agricoles, diminuerait encore la prime d'encouragement à l'épargne ainsi que le rendement des capitaux des grandes œuvres sociales du pays. Aucun pays du monde ne connaît un taux hypothécaire aussi bas que la Suisse. A titre d'exemple, nous dirons que ce taux est de 4 % en Hollande, de 4 1/2 % aux Etats-Unis, de 4 1/2 à 5 % en Angleterre. Il est encore supérieur à ce dernier chiffre dans un bon nombre de pays d'Europe.

Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur ce problème qui fera certainement couler encore beaucoup d'encre.

Les Caisses Raiffeisen maintiendront donc les taux préconisés dans notre dernière chronique, soit :

obligations : 2 3/4, maximum 3 % ;

caisse d'épargne : 2 1/4-2 1/2 % ;

compte courant : 1-1 1/2 % ;

et de 3 1/2 à 4 1/4 % aux débiteurs, selon la nature de la garantie.

-pp-

Esprit de solidarité entre Caisses affiliées

Lettre ouverte à un président

Cher président,

Vous ayant laissé le temps de méditer mon dernier billet sur l'application des statuts, je m'arrête aujourd'hui, comme promis, à un aspect plus élargi, plus général, dérivant de la doctrine raiffeisienne, je veux dire l'esprit de collaboration, de coopération qui doit se manifester au sein de la grande famille Raiffeisen suisse. Cet esprit de solidarité doit être total, franc et loyal, sur les trois plans de la Caisse locale, de la Fédération cantonale et de l'Union nationale.

A l'échelon local, il se conçoit tout naturellement. C'est la communauté villageoise, la famille communale qui vit, qui se connaît. L'œuvre est bien là à la dimension humaine. La Caisse Raiffeisen y est un élément de paix, de concorde, d'harmonie.

Il serait, par exemple, inconcevable qu'une Caisse locale entre en litige, pour un motif quelconque, avec la commune elle-même, sans qu'intervienne immédiatement l'esprit de conciliation, de bonne volonté réciproque, pour trouver la solution amiable. En pareil cas, la Caisse locale se doit, de son côté plus que de tout autre, de jouer le rôle de pacificateur. S'il devait en être autrement, c'est qu'on n'aurait rien compris à la doctrine raiffeisienne, c'est qu'on serait resté sur le vulgaire terrain des affaires et des intérêts purement humains. Et le groupement tout entier souffrirait du mal d'un seul de ses membres. Car un écart, un faux-pas d'une seule Caisse se répercute sur l'ensemble et nuit incontestablement à toutes.

Mais, soyez-en bien convaincu, cher président ; cette solidarité doit encore dépasser le cadre restreint de votre commune. Les Caisses locales sont solidaires entre elles sur le plan cantonal comme sur le plan national. Livrées à elles-mêmes, leur existence serait précaire en considération de l'ampleur et des responsabilités de la mission à accomplir.

Elles l'avaient spontanément compris, les dix premières Caisses existantes qui, il y a un demi-siècle, unirent leurs efforts et leur destinée en fondant notre Union suisse. Comme vous le voyez, la maison Raiffeisen suisse a bien été bâtie selon notre tradition démocratique, de bas en haut, au fur et à mesure des nécessités, des besoins.

Cet esprit de solidarité, tel qu'il a été réalisé par les anciennes Caisses, doit évi-

demment être inculqué aux nouvelles, comme la vôtre, qui ont le privilège de trouver, au sortir de l'œuf, toute une organisation parfaitement équipée et sous la protection de laquelle elles n'ont qu'à se placer pour bénéficier des multiples bienfaits issus de l'entraide et d'efforts communs. D'ailleurs, votre Fédération cantonale relativement jeune encore, n'a pas été fondée dans un autre but que celui d'exercer, sur le plan cantonal, cette union des forces à l'effet d'atteindre des objectifs communs. S'il fallait vous en fournir une démonstration éclatante, je n'aurais qu'à vous rappeler, entre plusieurs autres, l'heureuse solution donnée à un problème actuel et très important qui vous tenait à cœur et que, seule, votre Fédération pouvait obtenir sur le plan cantonal, la question du placement des fonds pupillaires et communaux dans les Caisses Raiffeisen. Plus que jamais pouvez-vous dire : l'Union a fait la force.

D'autres problèmes, plus importants encore, vitaux même, ont déjà été résolus sur le plan national et dont les bienfaits profitent au mouvement en général comme à chaque Caisse en particulier. La place qu'occupe actuellement le mouvement Raiffeisen en Suisse est la résultante d'une collaboration de tous les instants. C'est le fruit de nos expériences, de notre volonté d'auto-défense et de notre esprit de charité communautaire.

Par un petit examen de conscience personnel, vous êtes-vous déjà demandé, cher président, si vous et vos collaborateurs êtes bien épris de ce large esprit de compréhension et de collaboration qui doit dépasser les bornes de votre petit secteur villageois ? Et si vous l'avez compris, vous efforcez-vous d'aligner toute votre activité sur les nécessités et obligations qu'implique une aussi belle œuvre de solidarité nationale ? Vous êtes-vous imposés cette ligne de conduite : éviter tout ce qui pourrait aller à l'encontre de l'intérêt des Caisses sœurs de la région ; ne rien faire qui puisse porter préjudice au renom de votre Fédération, au prestige du mouvement Raiffeisen suisse ; œuvrer dans l'esprit des pionniers.

L'intégration coopérative de votre Caisse locale au sein de l'organisme central doit être totale. Elle doit se réaliser dans les faits. Etant fédérée, votre Caisse doit agir à l'endroit de sa Fédération de la même façon qu'elle veut que ses propres sociétaires agissent envers elle-même.

Dans son enthousiasme juvénile, le mouvement Raiffeisen de votre canton, un des benjamins de la grande famille suisse, a eu bien à cœur d'en devenir un des membres sains et actifs, faisant honneur à ses aînés. Il a fallu, bien sûr, créer

cet esprit au prix d'efforts certains et louables. Cela ne s'est pas passé sans heurts, ce qui nous paraît tout naturel. Il y a eu un apprentissage à faire, une période d'adaptation. Il a fallu réformer des appréciations, faire des expériences, combattre des sentiments égoïstes, parfois frondeurs, pour faire épanouir ce besoin d'entraide au profit du seul bien commun. On a aplani les difficultés de sorte qu'aujourd'hui les heureux contacts sont parfaitement établis.

Les responsables de votre Fédération, c'est-à-dire votre Comité fédératif, comme ceux de la Direction de l'Union, ont la joie de déclarer qu'à de rares exceptions près les Caisses locales de votre canton ont donné des preuves concluantes de cette maturité d'esprit.

Ne m'en voulez pas, cher président, si je range encore votre Caisse parmi les « exceptions ». C'est d'ailleurs la raison de ma petite dissertation. Elle n'a pour but que de vous conduire vers le perfectionnement désiré, tant dans l'esprit qui doit animer l'administration de vos propres affaires que dans celui de vos relations avec les organismes du mouvement Raiffeisen aux différents échelons.

En effet, de quelques cas particuliers qui vous reviennent sûrement à la mémoire et que nous avons dû traiter ensemble, j'ai pu tirer la conclusion que vous n'avez pas encore tout à fait bien compris. Vous vivez par trop dans un cercle fermé par des œillères qui vous empêchent de vous élever au plan supérieur de la grande communauté Raiffeisen suisse. Vous êtes trop affairiste. Vous considérez trop votre Caisse comme une « affaire », comme une entreprise qui doit défendre ses seules positions et même des intérêts particuliers sans se préoccuper des conséquences sur le plan communal d'abord, puis sur les plans cantonal et national. Vous considérez votre Fédération cantonale comme une association de laquelle vous pouvez tirer tous les avantages possibles sans penser que vous lui devez la réciprocité. Vous regardez aussi l'Union suisse comme une autre affaire, étrangère même, qui a des intérêts particuliers à soigner, alors qu'aussi bien l'une que l'autre de ces organisations centrales ne sont que la résultante de la solidarité agissante de toutes les Caisses locales, qu'elles leur appartiennent pleinement.

Cependant, ne vous offensez pas. Il n'y a, dans mon message, nul reproche, mais uniquement le souci de voir votre si sympathique institution se mettre dans le rang, dans le cadre de la plus complète, de la plus parfaite coopération. Dans toute famille, l'action des parents

tend exclusivement à la formation et à l'éducation des enfants qui doivent perpétuer la race. L'expérience nous montre qu'une fois les ponts bien établis, qu'une fois la conquête consommée par un dévouement inlassable, les jeunes, les nouveaux venus, deviennent les modèles de l'œuvre familiale, les piliers les plus solides. Votre Caisse sera certainement de celles-là au sein de la grande famille Raiffeisen suisse. Le moment venu — que j'espère rapproché — j'en éprouverai la plus vive satisfaction.

Dans ce sentiment, cher président, je vous salue bien cordialement.

Votre dévoué Fx.

Assiette valaisanne

Actes hypothécaires

Dans le but de rendre service aux caissiers et aux membres des comités, l'Office de revision a donné ces dernières années, dans le *Messenger* et par voie de circulaires, des instructions au sujet des formalités nécessaires pour les prêts hypothécaires. L'Union avait, à l'époque, pris contact avec des bureaux de registre foncier, des notaires et des teneurs de cadastre, afin de pouvoir renseigner exactement les Caisses. Elle a donc fait ce qu'on était en droit d'attendre d'elle.

Nombre de caissiers ont mis à profit ces instructions. Ils ont aujourd'hui la satisfaction d'avoir un portefeuille de titres bien en ordre, aisé à gérer.

Afin d'améliorer encore l'administration interne de certaines Caisses, ainsi qu'à l'intention des nouveaux caissiers et membres des comités, nous reprenons aujourd'hui quelques points spéciaux.

Présentation de la demande d'emprunt.

Trait d'union entre la Caisse et le public, c'est dans la règle le caissier qui reçoit les demandes d'emprunt. Il fera immédiatement signer la formule officielle numéro 140 — verte — s'il s'agit d'un prêt à terme, formule 141 — blanche — lorsqu'un crédit en compte courant est sollicité. A ce moment-là déjà, il demandera la production d'un extrait de cadastre et la présentation de la police-incendie si des bâtiments sont offerts en garantie. Sur cet extrait de cadastre (qui contiendra la liste complète des préposés tels que l'indique la circulaire de l'Union du 20 août 1952), on fera apposer une déclaration des charges par le registre foncier. Cette formalité souvent inconnue est pourtant fort précieuse : elle permet d'éliminer d'emblée les propriétés

déjà trop engagées et épargne les nombreuses difficultés causées souvent après coup par les radiations de charges antérieures imprévues, usufruits, poursuites périmées, etc.

Examen de la demande d'emprunt.

Les demandes d'emprunts hypothécaires sont examinées par le Comité de direction seul et non pas par les deux conseils réunis. Il n'y a qu'une exception à cette règle : lorsqu'un membre du Comité de direction présente une demande, c'est le Conseil de surveillance qui l'examine et accorde le prêt. Pour cette affaire précise, le Conseil de surveillance fonctionne en quelque sorte comme Comité de direction, mais uniquement pour ce cas.

Le comité examinera tout d'abord si le requérant est sociétaire ; si ce n'est pas le cas, il s'assurera que l'intéressé remplit toutes les conditions utiles pour le devenir. Puis, il fixera la valeur vénale des immeubles offerts en gage. On entend par valeur vénale la valeur marchande moyenne, le prix que l'on pourrait obtenir pour ces propriétés même en cas de crise momentanée, vente forcée, etc. On évitera à ces occasions les estimations trop vagues. Dans ce but, le comité dressera — en se basant sur l'extrait de cadastre — une fiche d'estimation, formule numéro 113 de l'Union.

Les prêts sur seule hypothèque seront accordés comme suit :

- jusqu'à concurrence de la moitié, éventuellement des trois cinquièmes de la valeur vénale pour les bâtiments seuls,
- jusqu'aux deux tiers de la valeur vénale pour les biens-fonds ou les domaines agricoles complets.

Les prêts dépassant ces limites seront consolidés soit par nantissement, soit par cautionnement.

Le comité doit absolument s'en tenir strictement aux statuts et règlement. Il ne tolérera aucune exception.

Formalités.

Une fois le prêt accordé par le comité, le caissier peut passer à l'accomplissement des formalités. Il imposera toujours l'utilisation des formules imprimées, rédigées par l'Union et adaptées aux besoins spéciaux de nos Caisses. Ces formules offrent non seulement le maximum de sécurité juridique, mais facilitent encore les contrôles et vérifications par les comités locaux, le reviseur, etc., en les dispensant de la lecture complète de chaque acte, lecture inévitable pour les textes dressés à la main ou à la machine à écrire.

On veillera également à ce que toutes

réellement dans l'acte. Celui-ci doit contenir la liste complète des préposseurs figurant sur l'extrait de cadastre.

A propos de notaires...

Nous avons actuellement, dans chaque district ou localité importante, des notaires sérieux et consciencieux, dressant des actes parfaits. On invitera les débiteurs à s'adresser de préférence à eux. Le caissier expliquera lui-même au notaire ce que la Caisse veut, afin d'éviter tout malentendu. Ainsi, on ne fera pas intervenir dans un acte hypothécaire l'épouse comme co-débitrice (ce qui impliquerait la ratification de l'acte par la Chambre pupillaire) alors qu'en réalité elle ne devrait fonctionner que comme constituante de gage. On demandera également au notaire qu'il remette à la Caisse des actes au complet, avec déclaration de rang du registre foncier, etc.

Assurances et certificats de gage.

Entre temps, le caissier aura examiné attentivement la police assurance-incendie. Il vérifiera si les bâtiments hypothéqués sont suffisamment assurés. Nous ne saurions mieux faire, dans cet ordre d'idées, que de reproduire une fois encore l'avertissement donné à intervalles réguliers par les sociétés d'assurance.

Mise en garde contre la sous-assurance.

Il arrive très fréquemment, lors d'un dommage « incendie », que nous nous trouvons en présence d'une sous-assurance ; en d'autres termes, il s'avère que la somme assurée est inférieure à la valeur réelle des objets au moment du sinistre. Il en résulte qu'en conformité des dispositions de la Loi fédérale sur le contrat d'assurance et des conditions générales de la police l'indemnité subit une réduction proportionnelle.

Exemple :

Valeur assurée 10 000 francs. Valeur réelle des objets assurés 15 000 francs.

Sous-assurance 5 000 francs ou un tiers.

En cas de sinistre — qu'il s'agisse d'un dommage partiel ou d'une perte totale —, notre indemnité est diminuée d'un tiers. (Par exemple, s'il s'est produit un dommage partiel de 9 000 francs, l'assuré ne touchera que 6 000 francs.) L'assuré, qui n'a payé la prime que sur les deux tiers de la valeur réelle, est donc demeuré son propre assureur pour le tiers restant et il doit logiquement supporter les conséquences de cette sous-assurance.

Pas d'argent sans dossier au complet.

Les caissiers qui suivent actuellement cette consigne ne voudraient plus revenir au système du « bon vieux temps ». Avant le versement des fonds, le débiteur répond à toutes les exigences du point de vue formel. Après, cela est toujours plus délicat.

Lors de la réception de l'acte hypothécaire, le caissier le vérifiera attentivement. Il s'assurera que tout est en ordre : déclaration de rang, également du chef des préposseurs, immeubles demandés en garantie au complet dans l'acte, éventuellement cautions selon entente. Il y joindra la fiche d'estimation et le certificat de gage. Cela fait, il peut alors passer au versement des fonds.

-pp-

Sans prétention...

Les souvenirs du copiste

Le copiste est l'un des reviseurs chargés du contrôle des bilans remis à l'Union entre le 15 janvier et le 5 mars.

Déduction faite des dimanches, ce sont donc, dans la règle, 45 jours bien comptés dont disposent nos copistes pour examiner près de 970 comptes. C'est dire que ces derniers doivent rentrer à une cadence de 20 à 25 par jour. Parfois, il y en aura même plus de 30, accompagnés des inévitables comptes boiteux, un malheur n'arrivant jamais seul...

C'est dire que durant cette période notre copiste se trouve constamment sous pression. Chauvinisme ? Que non ! Il sait fort bien que c'est à la qualité de son travail qu'il sera jugé. Mais sa devise est « service rapide ». Et puis, un petit peu d'orgueil (une pincée !) l'oblige à se montrer digne des caissiers qui ont, avec rapidité et maîtrise, mené à chef tout ce gros travail de clôture.

Dans sa mémoire, chaque caissier est catalogué, classé, même celui qu'il ne connaît pas personnellement. N'y voyez là aucune passion, aucun parti-pris. Au contraire, c'est de la fidélité, de l'affection même, car, à son travail de copie, le reviseur désigné pour cela tient comme à la prunelle de ses yeux. Et il tient à « ses » caissiers qu'il défend envers et contre tout... sans toutefois le leur dire. Ainsi, d'une année à l'autre, il se souvient que les comptes de Jules sont parfaits. Il pourra, ici, fouiner à plume-que-veux-tu, cheveux au vent, il n'y a rien à faire : c'est du tout beau travail.

En serrant entre le pouce et l'index le bilan de Léon, tout de suite, il saura : attention à l'appendice (l'appendice aux comptes, naturellement). Il a certainement été établi avec une pointe de romantisme. Peine-t-il sur une addition (colonne 6 de l'extrait des débiteurs) de l'ami Jean, la lumière se fait tout à coup : c'est mon « client » de l'an dernier déjà, celui qui fait les 3 comme les 5. Ici, les additions c'est de la gymnastique.

Ainsi, par monts et par vaux, le copiste se faufile dans l'étroit chemin qui doit le mener à la lumière, au bout de ces 45 jours, au 1^{er} mars, délai fatidique. Il connaît des hauts et des bas, des instants d'enthousiasme — car il n'est pas un obscur gratte-papier, il vit avec

« ses » caissiers — et des heures de dépression, surtout lorsqu'il voit, malgré tous ses efforts, le nombre de comptes en suspens augmenter de façon inquiétante... pour sa tranquillité.

Parfois une semaine de calme s'annonce. Les postiers sont-ils en grève ou s'est-on donné le mot à la ronde dans le pays ? La pile de comptes fond comme la neige sous le foehn. Enfin ! Le copiste s'en réjouit. Il pourra philosopher sur les heurs et les malheurs de nos caissiers-comptables et rédiger une petite marche à suivre bien tassée, finement composée (du moins est-ce son avis) à l'intention de la postérité. Mais la postérité semble vouloir se passer de ses petits conseils.

C'est, en effet, le moment que choisit son sous-directeur pour lui apporter, avec un large sourire (c'est curieux, un sous-directeur, ça sourit presque toujours !), une impressionnante pile de bouquins, des extraits dont l'état témoigne de la lutte acharnée qui, hélas, n'a pas conduit au succès final. Aux innocents les mains pleines, songe notre copiste, dont le bon cœur subit un premier assaut, tandis que le patron du secteur ajoute tranquillement : « Quels veinards, ces copistes ! Messieurs, c'est dans la diversité que réside tout le charme de l'existence. Bonne chance ! »

La chance n'est pas toujours du même côté, songe le copiste, qui se met tout de go au travail. Cela ne va pas tout seul, mais il arrivera au bout ici aussi, il n'y a pas de doute. Au besoin, un collègue compatissant lui donnera un (léger) coup de pouce, mais le moment viendra où il lancera un joyeux et libérateur : « Ça y est. Ça biche. »

* * *

N'allez pas croire que les copistes portent au pinacle les caissiers ultra-rapides et précis en maudissant (oh ! le vilain mot) ceux qui lui ont donné un peu plus de fil à retordre. Vous devriez les voir et les entendre, certain soir de mars, tous réunis pour le dernier décompte. Sur une table hospitalière fume agréablement le caquelon dans lequel mijote la traditionnelle « fondue des comptes » (chacun paie son écot, les frais généraux sont donc saufs !). Le sous-directeur, lui aussi, est là : il vient du reste d'offrir généreusement une « ouverture » fort appréciée. Il semble fier de ses gars, de leur esprit d'équipe — qui est du reste un peu son œuvre. Les fourchettes vont bon train ; il y a ce soir plus d'un... « Valaisan » à l'ouvrage.

À l'heure du café, chacun y va de ses souvenirs, de sa petite histoire. Le film des comptes 1953 passe une dernière fois sur un imaginaire écran. C'est drôle, il n'y a que des images lumineuses, une seule et belle leçon en matière de conclusion :

Paysans et ouvriers, pédagogues et employés, tous ont fourni, une fois de plus, le magnifique effort qui a permis, cette

année encore, une performance que nous envient nombre d'organisations similaires :
2 mois à peine après la fin de l'exercice, tous les comptes sont là et bien là, allez.

Et à l'instar de l'impayable syndic du quart d'heure vaudois, un des participants lâche doucement, mais avec une lueur d'attendrissement dans les yeux, le mot qui résume tout : *Respect.*

-pp-

Communications du bureau de l'Union

Service des abonnés au Messager Raiffeisen

Les adresses des abonnés sont imprimées sur des plaques métalliques. Il n'est, de ce fait, pas possible d'y apporter après coup des modifications sans changer toute la plaque.

Afin d'éviter des changements et frais inutiles, nous nous permettons de prier les Caisses de ne pas indiquer sur leurs

listes d'abonnés la fonction publique ou les autres « grades » secondaires de leurs membres (par exemple vice-juge, ex-conseiller, etc.) mais plutôt leur profession, là où celle-ci est indispensable pour assurer une distribution régulière.

D'avance nous les remercions.

Conservation des comptes annuels

Le bilan et les extraits constituant les comptes annuels doivent être soigneusement conservés aux archives de la Caisse, classés année par année.

Pour qu'ils soient bien rangés et à l'abri d'un éventuel éparpillement, nous conseillons de les faire relier, par exemple, par dix exercices à la fois. Ils se présentent ainsi sous la forme pratique d'un solide et joli recueil.

L'Union se charge volontiers de faire exécuter le travail de reliure. Il suffit de lui adresser les comptes annuels par dix exercices. Veiller à ce qu'ils soient bien au complet, y compris l'appendice et les trois rapports des organes dirigeants.

Nouvelles des Caisses affiliées

Genthod-Bellevue (Genève)

La treizième assemblée générale annuelle de notre Caisse de crédit mutuel s'est tenue le jeudi soir 4 mars au restaurant Kocher, à Genthod-gare, sous l'experte présidence de M. E. Girardet, président du Comité de direction, et en présence de 41 personnes, dont 5 dames.

Pendant que chacun dégustait le verre de l'amitié offert comme d'habitude par la Caisse, cette assemblée se déroula selon son ordre du jour statutaire à un rythme vivant et cordial où se traduisait bien la pleine confiance des sociétaires en leurs organes dirigeants. En effet, après la nomination de deux scrutateurs (MM. L. Serex et H. Girardet), le procès-verbal de la douzième assemblée, dû à la plume du secrétaire (M. H. Baumard) fut accepté avec reconnaissance à son auteur et il en fut de même des rapports circonstanciés du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance. Ces divers rapports marquèrent que la treizième année (bien que portant un chiffre qu'on dit néfaste) avait porté bonheur à cette institution par une progression importante de son activité. Jugez-en : son bilan, en dépassant le demi-million de francs, atteignant 559 843 fr. 15, son bénéfice net de 2 364 fr. 55 portant ses réserves à 16 000 fr. environ, ainsi que l'effectif de ses membres : 68, sont bien les critères d'un exercice heureux et prospère.

M. J. Aigroz, président du Conseil de surveillance n'eut pas de peine à faire approuver ces comptes et rapports qui furent acceptés à l'unanimité. Deux membres du Comité de direction : MM. Baumard et Vionnet, et un du Conseil de surveillance : M. Cretegnny, ainsi que le caissier dont le mandat venait à échéance, furent réélus pour une période de quatre ans par acclamation et ce fut la distribution

de l'intérêt (3 francs net) de la part sociale. Aux propositions individuelles, MM. J. Leuba, maire de Genthod et député, S. Guichard, conseiller municipal de Bellevue, M. Vionnet, conseiller municipal de Genthod, et A. Ferrier, tous fervents sociétaires, apportèrent des suggestions et propositions intéressantes tout en félicitant et remerciant les responsables de cette nouvelle et réjouissante activité.

Et ce fut pendant une heure et demie le déroulement de plusieurs films inédits, dus à la caméra de M. R. Berthoud, qui charmèrent chacun par la beauté des couleurs des « Parcs et promenades de Genève », de la « Fête des promotions de Genthod », etc. Grand merci au cinéaste pour son talent et son obligeance et sur les coups de 23 heures l'on se sépara, enchanté de sa soirée.

En terminant, rappelons cependant un passage d'un des rapports présentés : « Il y a encore un grand champ d'action auprès de ceux qui, dans nos deux communes, ne connaissent pas encore notre Caisse. Quand elle les atteindra, notre institution pourra se développer toujours mieux et augmenter les services qu'elle rend à la communauté tout entière ».

Boncourt (Jura)

Le 9 février, s'est tenue à Boncourt la septième assemblée ordinaire de la Caisse de crédit mutuel. Malgré le froid, un grand nombre de membres assistaient aux délibérations de notre petite banque rurale.

M. Bugnon, vice-président, remplaçant le président du Comité de direction, retenu par la maladie, s'est plu à relever que l'année 1953 a été très réjouissante. En effet, 19 nouvelles adhésions ont porté l'effectif à 155 membres.

Le bilan accuse une nouvelle progression de 146 000 francs et totalise à fin 1953 un million 96 000 francs. Le volume des affaires

traitées par notre Caisse a été considérable; en progression de près de 400 000 francs sur l'année précédente, le roulement atteint 3 millions 132 000 francs en chiffre rond résultant de 1714 opérations. Ces chiffres prouvent que nos sociétaires ont de plus en plus recours à notre Caisse parce qu'ils comprennent les avantages de pouvoir traiter sur place leurs opérations financières. En corrélation avec les chiffres accrus du bilan et du roulement, le bénéfice net réalisé est de 8 662 fr. 45, qui a été versé entièrement au fonds de réserves, lequel a déjà atteint le montant respectable de 33 706 fr. 40.

Les chiffres susindiqués démontrent que notre saine institution remplit consciencieusement la tâche qu'elle s'est assignée. Les organes dirigeants font de leur mieux pour gérer et défendre les intérêts de la Caisse, en toute impartialité, et par là même ceux de tous les sociétaires et déposants.

Pour terminer, nous formulons le vœu que tous nos membres et sympathisants continuent à confier leurs opérations de dépôts et de crédits à notre banque villageoise afin que l'esprit raiffeiseniste se développe et s'amplifie chaque jour pour le bien de toute notre population.

Courrendlin (Jura)

Samedi soir, notre Caisse de crédit tenait sa vingt-huitième assemblée générale ordinaire. Un grand nombre de sociétaires avait répondu à l'appel du comité. Les rapports présentés par les organes de direction et de surveillance ont tous souligné le développement rapide de notre institution. Des chiffres? Nous n'en mentionnerons que très peu:

le mouvement général a atteint 2 206 398 francs en 1953, tandis que le bilan de notre coopérative de crédit s'élevait à 1 123 000 fr. Le nombre des membres était de 157 au 31 décembre 1953. Ces quelques indications sont la preuve de la confiance que les populations de nos villages témoignent à notre institution. L'épargne plus spécialement a pris un essor réjouissant ces dernières années. Les rapports faits à l'assemblée démontrent le sérieux et l'exactitude avec lesquels œuvrent les organes de la Caisse. Nombreux sont ceux qui apprécient leur dévouement et qui, en travaillant avec la Caisse, mettent en pratique le mot d'ordre de Raiffeisen: «L'argent du village au village!»

L'assemblée administrative a été suivie d'une conférence présentée par M. Aimé Surdez, orienteur professionnel du Jura nord. Dans un exposé des mieux conçus, M. Surdez s'est attaché à relever la nécessité pour les jeunes de choisir un métier, une profession en rapport avec leurs aptitudes, leurs goûts, leurs aspirations. L'office d'orientation professionnelle veut aider les parents, les jeunes gens et jeunes filles à chercher leur voie. Les professions manuelles ne doivent surtout pas être abandonnées: elles offrent davantage de sécurité et de satisfaction, car elles créent des situations indépendantes. On cherche trop aujourd'hui l'administration et les places stables. Et M. Surdez de terminer en souhaitant que les parents comprennent le grand rôle qu'ils ont à jouer dans l'avenir de la jeunesse en général et de leurs enfants en particulier.

Merci à M. Surdez d'avoir donné aux Raiffeisenistes de Courrendlin la primeur de ses conférences sur sa nouvelle et si utile activité.

A. G.

Les Genevez (Jura)

Dimanche 14 février dernier, notre Caisse de crédit mutuel tenait son assemblée générale annuelle. Celle-ci, bien revêtue, entendit tout d'abord un excellent rapport de son président, M. A. Rebetez, qui rappela les débuts de cette louable institution et constata sa marche progressive durant l'exercice écoulé.

Puis, le caissier releva et commenta quelque peu les opérations de 1953, faisant ressortir les chiffres suivants: effectif 75 membres; épargne 709 000 francs avec 383 livrets; bilan 810 000 francs; bénéfice net 2775 fr., entièrement versé aux réserves; roulement 1 399 000 francs en 919 opérations.

Au nom du Conseil de surveillance, M. le curé Froidevaux, constatant la bonne gestion des affaires, fit approuver les comptes et bilan, avec décharge à l'administration.

Un petit aperçu historique sur la fondation et le développement de la Caisse durant ses 20 ans d'existence clôtura la séance.

Belle et réconfortante journée qui fait bien augurer de l'avenir.

Fontaines (Neuchâtel)

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen a eu lieu vendredi. Ses trente-huit membres ont pris connaissance du résultat de l'exercice 1953 et ont procédé aux nominations statutaires.

Notre petite banque villageoise n'a pas échappé à l'afflux général des capitaux mais, malgré tout, les comptes ont permis de verser un intérêt de 4,29 % brut aux parts sociales et un léger bénéfice aux réserves dont le montant atteint maintenant 9322 fr. 80.

On constate que le roulement a porté sur un total de 638 438 fr. 62 et que le bilan se monte à 294 161 fr. 01. Les prêts accordés atteignent 234 000 francs dont 200 000 francs en première hypothèque. Les dépôts d'épargne sont en augmentation de 30 000 francs et atteignent 195 000 francs sur 193 livrets.

A la suite des décès survenus en 1953, des modifications interviennent au sein des comités. M. Edouard Egli devient caissier et cède sa place de président du Comité de direction à M. Robert Besancet. Ce dernier est remplacé comme président du Conseil de surveillance par M. Maurice Zehr. Tous les autres membres sont confirmés dans leurs fonctions.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de notre village a tenu sa dix-septième assemblée générale mardi soir 23 février, à l'Hôtel du Cerf, avec une nombreuse participation.

Dans son discours d'ouverture, M. Jean Zmoos, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue, principalement aux nouveaux membres, espérant qu'ils deviendront de bons membres fidèles et souhaitant que la Caisse leur rende de précieux services. Il prie l'assemblée de se recueillir un instant pour rendre un pieux hommage à nos chers membres disparus depuis la dernière assemblée générale. Ce sont: Mmes Habersbuch et Landry-Dornier et MM. David Stauffer, Henri Montandon et Fritz Finger.

Le président se plaît à dire que notre exercice a été béni puisque nous avons enregistré des chiffres encore jamais atteints dans les Caisses de notre canton dont la nôtre reste la vedette. Pour terminer, il lit une lettre d'ex-

cuse de notre ancien conducteur spirituel et secrétaire fondateur, M. le pasteur de Montmolin actuellement à Auvernier.

Après nomination de MM. Ch. Meigniez et H. Nicolet comme scrutateurs, le secrétaire, M. Samuel Randin, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, lequel est adopté sans modifications avec remerciements à son auteur.

Voici en résumé le rapport du Comité de direction, présenté par son président:

Chaque sociétaire peut assister, pour délibérer et décider des intérêts communautaires, à l'assemblée générale, laquelle est l'organe suprême de la société, et chacun dans la commune devrait faire partie de notre Caisse, institution démocratique par excellence.

Après un bref tour d'horizon, il revient à l'économie suisse dont la conjoncture est favorable pour presque chacun. Dans notre région l'industrie, le commerce et l'artisanat avec la construction en tête, sont florissants alors que l'agriculteur doit travailler ferme pour faire face à ses engagements. L'année 1953 a été caractérisée par de longues séries de sécheresse et de pluie, par des gels tardifs et par le manque d'eau à la fin de l'année. Les récoltes faites assez tardivement furent en général satisfaisantes.

Dans l'activité de notre Caisse, M. Zmoos nous donne l'effectif des membres: 6 sorties ensuite de décès et de départ ont été compensées par 7 nouvelles entrées, ce qui porte le total à 131 sociétaires. Le président est heureux de voir notre Caisse pénétrer toujours plus profondément dans toutes les couches de notre population, ce qui provoque un très heureux développement.

La somme du bilan a progressé de 332 800 francs et totalise 2 163 302 francs. Avec une augmentation de plus d'un million, le roulement atteint près de 4 millions résultant de 2030 opérations. Le bénéfice net a été le triple de celui de l'année précédente et s'est monté à 10 577 francs; il a été versé entièrement au fonds de réserve qui atteint, avec les parts sociales, 75 000 francs en chiffre rond.

Après quelques mots sur le marché de l'argent, des capitaux et leurs répercussions sur les intérêts, le président nous dit que la Caisse se défend de maintenir des taux favorables aussi bien pour les créanciers que pour les débiteurs.

M. Zmoos rapporte encore sur l'activité du Comité de direction, des délégations au Congrès suisse à Saint-Gall et à l'assemblée cantonale durant laquelle une heureuse communication nous a été faite, soit que notre Conseil d'Etat donne l'autorisation aux communes de placer leurs fonds aussi dans les Caisses Raiffeisen et dans toutes les institutions bancaires, ce que nous attendions depuis longtemps. Le président ajoute encore quelques mots sur la manifestation commémorative du cinquantième de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen en juin dernier à Saint-Gall.

En terminant il remercie vivement les administrateurs, membres et déposants pour leur fidèle collaboration et souhaite une progression constante de notre belle œuvre d'entraide et de solidarité.

Le caissier, M. U. Benoît, donne les détails des comptes et bilan avec toutes les explications utiles. Les frais généraux paraissent importants, mais en réalité ils sont minimes puisqu'ils représentent, avec l'administration, à peine le quart soit le 0,22 % du bilan.

Au nom du Conseil de surveillance, M. A.

Haldimann, président, rapporte sur son activité et leurs constatations. Comptes et bilan concordent avec les livres comptables. Tous les prêts et crédits sont bien garantis comme les statuts le demandent. L'assemblée vote à l'unanimité, sur proposition du conseil de surveillance, l'adoption des comptes et bilan. Un intérêt de 5 % brut sera payé aux parts sociales et l'assemblée exprime ses remerciements aux caissiers et aux comités d'administration.

M. J. Zmoos introduit le nouveau règlement d'exécution, l'ancien n'étant plus en relations avec le développement de notre Caisse. Il lit les seize articles et ouvre une discussion. Rapidement, le nouveau règlement est adopté par article et dans l'ensemble. La parole n'étant pas demandée dans les divers, M. Jean Marti présente quatre beaux films documentaires du Canada, films sonores et en couleurs. Ceci pour agrémenter un peu la soirée.

Un participant.

Bonvillars (Vaud)

Notre Caisse Raiffeisen, qui compte actuellement 28 membres, a eu son assemblée générale le 10 février, sous la présidence de M. Ali Steiner.

L'utilité d'un tel groupement dans un village n'est heureusement plus à démontrer. L'augmentation, modeste il est vrai, du nombre des sociétaires, celle du chiffre d'affaires qui s'élève à presque 250 000 francs pour 1953, doit être un encouragement pour le comité. Le caissier, M. Perdrix, a eu à inscrire 219 opérations durant l'année. Le montant total des carnets d'épargne est de 87 928 fr. 10, et l'exercice final boucle par un bénéfice de 752 fr. 95. L'intérêt brut pour les parts sociales a été de 3 %. Les comptes, dont le bilan balance par 136 003 fr. 05, le rapport du Comité de surveillance et du Comité directeur ont été adoptés sans discussion. M. Steiner a clos la séance en faisant appel à toutes les bonnes volontés pour que l'œuvre prospère et puisse rendre encore plus de services à la population du village.

Concise (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel, qui jouit de plus en plus de la sympathie de la population, a tenu son assemblée générale à l'Hôtel de la Gare sous la présidence de M. Albert Cousin, syndic. Les rapports des Conseils de surveillance et de direction et du caissier ont précisé les progrès réalisés en 1953, en citant quelques résultats réjouissants : l'effectif est de 67 membres ; la somme du bilan, en augmentation de 60 000 francs, totalise 311 700 fr. ; la caisse d'épargne figure avec un montant de 200 000 francs répartis sur 190 livrets ; le bénéfice de l'exercice qui se monte à 1300 fr. porte le fonds de réserve à 3580 francs. Les comptes courants ont fait preuve d'une grande activité et le mouvement général a atteint 700 000 francs.

La progression générale de l'activité de cette Caisse est un témoignage des nombreux avantages que cette institution offre à tous ceux qui ont recours à ses services.

Pour terminer, nous avons eu le plaisir d'admirer quelques beaux documentaires sur le Canada, la pêche en mer et les grands travaux sur le Rhône, présentés par M. Pécoud, instituteur.

Rougemont (Vaud)

Le 7 février, la Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée annuelle ; huitante sociétaires étaient groupés autour du caissier, du Comité de direction et du Conseil de surveillance.

Après les vœux de bienvenue adressés par le président de l'assemblée, lequel invite l'auditoire à se lever pour honorer la mémoire de plusieurs disparus membres de la Caisse ou apparentés à des sociétaires, il est passé à la présentation des comptes dont voici le résumé :

Bilan : 650 606 fr. 15 ; chiffre d'affaires : 3 153 286 fr. 92 en 1678 opérations ; bénéfice net de l'exercice : 2437 fr. 50 ; fonds de réserve avec les parts sociales : 17 190 fr. 34.

L'argent confié est placé comme suit :

comptes courants débiteurs	Fr. 214 056.80
prêts hypothécaires	166 710.05
prêts à terme	79 778.30
disponibilité, mobilier et divers	190 061.—
Montant du bilan	Fr. 650 606.15

Dans son rapport, le président du Comité de direction fait ressortir les faits suivants :

les Caisses d'épargne et de crédit mutuel système Raiffeisen sont d'abord des institutions démocratiques au sens propre du mot, composées de sociétaires et non d'actionnaires ;

institutions locales, c'est-à-dire qu'elles exercent leur activité dans le rayon paroissial ou communal ;

institutions dont les règlements défendent la spéculation. Les investissements de capitaux de caractère industriel sont interdits ;

institutions au sein desquelles les organes administratifs travaillent bénévolement.

Il rappelle en outre la manifestation commémorative du cinquantenaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall en juin dernier, avec la présence de 2000 délégués des Caisses locales et de représentants de onze Etats étrangers. Le Conseil fédéral avait désigné son ministre des finances, M. Max Weber, qui a dit : « Le Conseil fédéral se réjouit de voir les principes de fraternité chrétienne qui animent les adeptes du mouvement Raiffeisen et souhaite que l'Union Raiffeisen suisse continue à se développer, à prospérer en faisant œuvre utile pour le pays ».

C'est au tour du président du Conseil de surveillance à faire son rapport ; il soumet les comptes 1953 à l'assemblée qui les approuve à l'unanimité, avec remerciements au caissier pour le zèle et la ponctualité déployés dans l'exercice de ses fonctions.

Enfin, et pour terminer, il est constaté que le septième exercice de la Caisse de Rougemont a été fructueux ; les succès obtenus sont particulièrement réjouissants ; des sentiments reconnaissants vont à tous les déposants pour la confiance témoignée, et à tous pour une active collaboration.

A. B. J.

A. JÆGGI, pépinières forestières
Membre de la Caisse Raiffeisen
Rechterswil, (Soleure)
offre des

Plantes forestières
de bonne provenance et de meilleure qualité

Visitez
nos cultures
ou demandez nos prix courant
Téléphone (065) 4 74 25

Roues de brouettes



en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer

BÜGLI-von AESCH
Langenthal/B

Régie des annonces :

ANNONCES
SUISSES S. A.

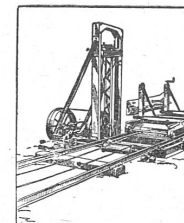
Saint-Gall

Impression :

IMPRIMERIE
FAWER & FAVRE
S. A.

Lausanne

SCIES TRANSPORTABLES



pour travailler le bois de construction et planches, construites d'après des expériences décennales dans la construction des scieries. Scies de côté stationnaires avec chariots lourds, parallèles et fixeur rapide. Des machines avec impulsion dessus ou au sous-sol. Scies circulaires, roues hydrauliques et turbines.

MÜLLER FRÈRES SUMISWALD
(BERNE)
Constructions mécaniques

PHARMACIE ÉCONOMIQUE

R. SUARD, pharmacien Rue des Deux-Ponts 7 - Tél. (022) 5 08 85

GENÈVE

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE — vous envoie par retour du courrier tous les remèdes pour les soins aux animaux.

- Poudre contre la diarrhée du gros et petit bétail
- Poudre antirhumatisme
- Poudre contre la coccidiose des poules et des lapins

— Tous renseignements gratuits sur demande —

Notre maison spécialisée depuis plus de 20 ans dans la fabrication des produits vétérinaires vous fournira les produits les plus efficaces.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

L'économia svizzera nel 1953

La commissione delle ricerche economiche conclude il suo rapporto relativo all'ultimo trimestre 1953 come segue:

Se gli Stati Uniti hanno registrato una diminuzione economica, la maggior parte dei paesi europei hanno conseguito nuovi progressi, di modo che la situazione mondiale può venir considerata — in generale — immutata nei confronti del terzo trimestre ed appare sempre alquanto favorevole.

Se si fa astrazione delle periodiche fluttuazioni, la situazione economica svizzera può considerarsi buona siccome registrante costantemente una vivace attività commerciale ed industriale.

Nel settore degli scambi commerciali, le importazioni sono aumentate dell'11,5 % e le esportazioni del 4,8 % nei confronti dell'ultimo trimestre 1952. In seguito a questo rapido aumento delle importazioni nei confronti delle esportazioni, l'eccedenza di quest'ultime è limitata a 16 milioni di franchi. Questa situazione ha cionondimeno qualche cosa di anormale, per il fatto che la nostra bilancia commerciale è ordinariamente passiva.

Per apprezzare questo mutamento con conoscenza di causa si deve però tenere in dovuta considerazione il fatto che le nostre esportazioni commerciali di questi ultimi anni non avrebbero potuto raggiungere una quota così elevata se non avessimo esportato dei capitali, in particolare sotto forma di anticipi all'Unione europea dei pagamenti. L'intensa attività della nostra industria si basa essenzialmente sugli articoli d'esportazione.

Il settore delle costruzioni è stato favorito dalle buone condizioni climatiche, che hanno permesso di continuare i lavori persino durante i primi mesi invernali. Non meraviglia quindi il fatto che l'effettivo dei disoccupati, che l'anno scorso era ancora di 9800 si sia limitato a 5200.

Le miti condizioni atmosferiche autunnali tornarono proficue anche per l'agricoltura la quale ha potuto allungare sensibilmente il periodo del foraggiamento verde e procedere alle seminagioni autunnali in condizioni alquanto propizie.

L'industria del turismo ha registrato l'abituale contrazione stagionale nei mesi di settembre e novembre, conseguendo però ancora dei risultati migliori di quelli registrati nel corso delle ultime annate.

Nel complesso, in base ai dati statistici attualmente già disponibili, si può dire

che il nostro paese ha beneficiato l'anno scorso di una buona situazione economica con conseguente aumento del reddito nazionale.

Ligornetto

Alla presenza della quasi unanimità dei soci, si è svolta martedì 23 febbraio u.s. l'annuale assemblea generale. La stessa rivestiva una importanza particolare dato che si dovevano rinnovare integralmente gli organi direttivi ed il casiere.

Dopo una breve commemorazione del defunto socio M. rev. don Francesco Ferrari, l'assemblea aveva campo di sentire i vari resoconti della attività dell'anno 1953 che porta il bilancio da 190 000 a 312 000 franchi. L'annata trascorsa è stata particolarmente generosa con la Cassa rurale di Ligornetto per il forte afflusso di capitali, per l'aumento del numero dei soci che attualmente raggiunge la cinquantina, per la crescente fiducia che si va acquistando tra tutta la popolazione senza distinzione alcuna.

Alle nomine statutarie gli organi dirigenti venivano così formati:

Comitato di direzione: presidente: Induni avv. Emilio; v.-presidente: Reolini Luigi fu Luigi; segretario: Binda Diego.

Consiglio di sorveglianza: presidente: Caimi Gino; membri: Piffaretti Pietro fu Pietro, Piffaretti Battista.

Cassiere: Mo. Michele Bianchi.

Si svolgeva poi una nutrita discussione a seguito di richieste di informazioni di varia natura presentate dai singoli soci. Il presidente annunciava in seguito che col mese di maggio p.v. la Cassa sarà dotata di un locale nuovo munito di un numero telefonico: in tal modo la nostra banca avrà la possibilità di sempre maggiormente affermarsi e non si dovrà più dipendere da terzi per le riunioni dei comitati dirigenti.

Il congresso Raiffeisen 1954

L'eco delle imponenti manifestazioni giubilari di San Gallo si è appena spento, che già si parla di un nuovo Congresso Raiffeisen nazionale. Contrariamente alle previsioni, che volevano l'assemblea dei delegati nella capitale vodese, il nostro comizio si svolgerà ad

Interlaken

il 9 e 10 maggio pv.

Dunque non più sulle rive del magnifico Lemano, ma ai piedi dell'imponente Jungfrau. Nel gigantesco anfiteatro delle nostre montagne i raiffeisenisti svizzeri inequeranno una volta ancora ai loro grandi pionieri e festeggeranno i magnifici successi convalidati dai conti annuali 1953.

Nel prossimo numero pubblicheremo alcuni dettagli in merito all'organizzazione ed al programma di lavoro delle due giornate, augurandoci per il momento che la partecipazione sia nuovamente numerosa.

CURIOSITÀ STATISTICHE

Emigrazione oltre atlantico. — Durante lo scorso anno 2687 persone — fra le quali 463 stranieri — sono emigrate oltre Atlantico. Gli emigranti si compongono di 1538 uomini e 1149 donne.

★

La disponibilità in oro della Banca Nazionale Svizzera era al 6 marzo 1954 di 6,13 miliardi di franchi. Fra le passività dell'istituto figuravano oltre 4,8 miliardi per banconote in circolazione e 1,8 miliardi di altri obblighi a vista.

★

Casse rurali in Lombardia. — Al 31 dicembre 1952 le 108 Casse rurali ed artigiane esistenti in Lombardia, raggruppati oltre 14 700 soci, hanno registrato una cifra di bilancio complessiva di 5,8 miliardi di lire italiane (1000 lire italiane corrispondono press'a poco a 7 franchi).

Gli interessi delle consorelle italiane sono difese dalla Unione regionale delle cooperative di credito, con sede in Milano, alla quale sono associate quasi tutti gli istituti rurali di credito di cui sopra.

★

La direzione della *Cassa centrale* ha pubblicato il bilancio al 28 febbraio us. La cifra di bilancio è passata a 255,78 milioni di franchi; fra le attività accanto ai titoli (104 milioni) spiccano gli investimenti ipotecari (81 milioni); la liquidità di cassa del movimento raiffeisenista nazionale è garantita da un avere disponibile a vista di oltre 16 milioni di franchi. Le Casse rurali vantavano un avere di press'a poco 203 milioni di franchi.